

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2025/166

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Travaux de construction du nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise
Lot 16 : Electricité – CFO&CFA - SSI

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R2124-2 1° du Code de la commande publique (CCP),

Considérant la nécessité de recourir à un marché public pour des travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise,

Considérant l'annonce parue le 17 janvier 2025 sur le profil acheteur sous le n°2500001,

Considérant les conditions proposées par l'entreprise **MAGNY ELECTRICITE GENERALE**, dont le siège est situé **28 Hameau de la butte – 78980 Bréval**,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du lot 16 relatif au marché de travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise à l'entreprise **MAGNY ELECTRICITE GENERALE**, dont le siège est situé **28 Hameau de la butte – 78980 Bréval**,

Article 2 : Le montant global et forfaitaire du lot 16 est de **218 917,60 € HT**.

Article 3 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année 2025.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société **MAGNY ELECTRICITE GENERALE**
- Aux services techniques de la ville de Méry-sur-Oise
- Au service commande publique de la ville de Méry-sur-Oise

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 23 mai 2025



Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise